

Le 27 novembre 2014

Prévost

Madame Marie-Josée Harvey  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (QC) G1R 6A6

Saint-Colomban

**Objet : Questionnaire du BAPE**  
**Projet de ligne à 735 kV de la ligne Chamouchouane-Bout-de-**  
**L'Île par Hydro-Québec TransÉnergie**

---

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue sur le projet mentionné en rubrique, la commission du BAPE, chargée de l'étude du projet en référence, nous soumet la question complémentaire ci-dessous.

Saint-Hippolyte

Ainsi, tel que demandé le 25 novembre dernier, voici les réponses au questionnaire :

**Question 1**

A) Quel est le statut de votre Schéma d'aménagement et de développement ?

Il s'agit du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) (seconde génération).

Saint-Jérôme

B) Quand est-il entré en vigueur ?

Il est entré en vigueur le 18 mars 2008.

C) Y a-t-il eu des mises à jour ? Est-ce qu'une nouvelle révision est prévue ?  
Si oui, pour quand ?

Il y a eu plusieurs règlements modifiant le SADR. Une version administrative codifiée sera prête sou peu.

Sainte-Sophie

Par ailleurs, une révision est prévue au cours de l'année 2015 afin de rendre le SADR conforme à l'orientation 10 et la gestion de l'urbanisation. Il ne s'agit cependant pas d'une révision générale du schéma.

...2/



2.../

D) La commission nous demande également qu'une confirmation de la conformité du projet au schéma lui soit transmise lorsqu'elle sera disponible.

Nous vous avons fait parvenir, par courriel, l'avis de conformité qui a été donné le 15 octobre 2014.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,



Éric Brunet, urb.

EB/

c.c. : Pierre Godin, directeur général de la MRC





**EXTRAIT** du procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-sixième session du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 15 octobre 2014 à 14 heures

**RÉSOLUTION 8374-14**

**AVIS DE CONFORMITÉ EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU) POUR LE PROJET DE LIGNE À 735KV DE LA CHAMOUCOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord est entré en vigueur le 18 mars 2008;

CONSIDÉRANT la réception le 18 août dernier d'une lettre datée du 15 août 2014 de Monsieur Mathieu Bollulo, gérant de projets - Lignes, par laquelle Hydro-Québec désire obtenir un avis de conformité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une intervention gouvernementale ou de l'un de ses mandataires, n'est autorisée que si cette intervention s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC où le projet est situé;

CONSIDÉRANT la réception le 22 septembre dernier d'une lettre datée du 12 septembre 2014 de Madame la sous-ministre, Christyne Tremblay, du ministère des Ressources naturelles, par laquelle la MRC est sollicitée afin d'acheminer un avis de conformité audit projet;

CONSIDÉRANT que le projet vise à construire une nouvelle ligne à 735kV d'environ 400 km entre le poste Chamouchoine (Saguenay-Lac-Saint-Jean) et le futur poste Judith-Jasmin (Terrebonne);

CONSIDÉRANT que le projet vise également une nouvelle ligne à 735 kV d'environ 20 km entre le poste Bout-de-l'Île (Montréal) et une ligne existante (Saint-Roch-de-l'Achigan);

CONSIDÉRANT que le projet traverse une petite section de la Municipalité de Sainte-Sophie en aire d'affectation agricole;

CONSIDÉRANT que cette aire d'affectation agricole est boisée et que, la nouvelle ligne à 735kV sera implantée parallèlement à une ligne déjà existante;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du Service de l'aménagement, le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord;

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement :

- Que la ligne d'Hydro-Québec de 735 kV prévue entre le poste Chamouchoine (Saguenay-Lac-Saint-Jean) et le futur poste Judith-Jasmin (Terrebonne), laquelle traverse une petite section de la Municipalité de Sainte-Sophie en aire d'affectation agricole, est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

**COPIE CONFORME**

(sujette à ratification par le Conseil)  
certifiée ce 22 octobre 2014



Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier